

# EUR ArTeC

ARTS, TECHNOLOGIES, NUMERIQUE, MEDIATIONS HUMAINES ET CREATIONS

## Présentation générale

Mars 2018

### CADRAGE INSTITUTIONNEL

La COMUE Université Paris-Lumières (UPL) a candidaté en juillet 2017 pour obtenir le financement par l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) d'une **Ecole Universitaire de Recherche (EUR)** sur la base d'un projet coordonné par Fabien Bouilly et Arnaud Regnaud intitulé ArTeC. En octobre 2017, ce projet a figuré parmi le très petit nombre de candidatures retenues (29 sur 191) et sera financé pour les 10 années à venir avec un budget cumulé d'environ 17 millions d'euros pour l'ensemble de la période.

L'EUR ArTeC permettra de poursuivre, d'intégrer et de reconfigurer les activités déjà menées au cours des années passées par le **Labex Arts-H2H** (pour les activités de recherche) et par l'**Idefi CreaTIC** (pour les activités de formation du niveau master). Il reposera sur le **partenariat d'un large ensemble d'institutions universitaires et culturelles** : COMUE Université Paris-Lumières, CNRS, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Université Paris Ouest Nanterre, Campus Condorcet, ENS Louis-Lumière, École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs Conservatoire National d'Art Dramatique, Centre National de Danse Contemporaine d'Angers, Archives Nationales, BNF, Centre Pompidou, Centre Pompidou Metz, RMN-GP. ArTeC veillera à coordonner ses activités avec celles des différentes **écoles doctorales, équipes de recherche et formations de master** réunies au sein d'UPL dont les domaines disciplinaires recourent les siens.

### OBJECTIFS

Les textes officiels assignent aux EUR l'objectif « de promouvoir en France le modèle reconnu internationalement des *Graduate Schools*, en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et entretiennent dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques », et cela en « rassemblant des formations de master et de doctorat adossées à un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau ». Au sein d'un tel cadre réglementaire, l'EUR ArTeC s'efforcera de relever un triple défi : créer *un nouveau consortium scientifique et pédagogique international*, valorisant les croisements interdisciplinaires sur les problématiques et les enjeux de la création ; élaborer *une offre de formation attractive* sur le plan national et international en Master, Post-Master, Doctorat et Post-Doctorat ; devenir *un pôle de référence structurant au sein de la COMUE UPL*.

Concrètement, ArTeC aidera à faire émerger des collaborations entre les institutions partenaires, en soutenant et en sollicitant des projets basés sur des articulations originales entre recherche et formation supérieure (master, doctorat), entre création artistique, cognition et technologies numériques, entre humanités, ingénierie, design et sciences sociales, entre campus universitaires, institutions culturelles, activistes associatifs et partenaires privés.

Le champ de recherche concerné par l'EUR ArTeC – à la fois inclusif et spécifique – est circonscrit par son intitulé : *Arts, Technologies, numérique, médiations humaines et Créations*. L'art, la création et les technologies apportent une dimension particulière de questionnement et d'ouverture aux enjeux fondamentaux des médiations humaines, sur le plan culturel, social et politique. En ce début de troisième millénaire, il est crucial pour nos sociétés de mener des réflexions de fond, ainsi que des expérimentations concrètes, sur les multiples façons dont nos **technologies numériques**, en développement rapide et désormais

ubiquitaire, sont en train de reconfigurer nos modes de collaboration, d'interaction, de socialisation et de subjectivation : autant qu'à être analysées et théorisées par un discours universitaire s'efforçant de prendre une certaine distance critique, ces technologies demandent à être explorées de l'intérieur par des pratiques d'ingénierie, de design, de détournement et de réappropriation, seules capables d'en faire apparaître les potentiels encore insoupçonnés.

La prémisse sur laquelle repose ArTeC est que les **créations artistiques** constituent à la fois des terrains et des méthodes privilégiées pour mieux comprendre les enjeux des mutations en cours : les pratiques artistiques enrichissent les recherches universitaires en explorant par l'expérience sensible et vécue ce que les savoirs disciplinaires s'efforcent de théoriser par des analyses abstraites. Déplier les implications multiples de la numérisation en cours – abordée ici à travers les dispositifs artistiques qui en problématisent les enjeux – exige toutefois impérativement de prendre la mesure des **médiations humaines**, inéluctablement *sociales*, qui animent, relancent, occupent, contournent et redéfinissent chaque étape de la circulation d'informations et d'affections au sein des communautés humaines : à côté de l'ingénierie et du design, les humanités (philosophie, esthétique, histoire, études littéraires), les sciences sociales, les sciences du langage et de la cognition sont appelées à jouer un rôle central pour mieux comprendre le statut de ces médiations humaines au sein de notre médialité numérique.

Sur cette base, la politique de recherche et de formation d'ArTeC est structurée autour de **3 axes scientifiques majeurs** :

- La création comme activité de recherche
- Les nouveaux modes d'écriture et de publication
- Les technologies et les médiations humaines

L'objectif de ce programme poursuit ainsi une double ambition : questionner et développer la création, comme processus, production et apprentissage, et accorder une importance cruciale aux technologies et au numérique à travers l'articulation de la recherche et de la formation. Il s'agit de concevoir des concepts, des usages et des services pertinents, et de repenser des modèles de développement à la mesure des transformations techniques et sociétales en cours.

ArTeC innovera à plusieurs niveaux sur le plan de la formation. Elle créera **un nouveau Master mention ArTeC**, structuré en 3 parcours interdisciplinaires et modulaires adossés aux 3 axes scientifiques de l'école. La logique modulaire, très souple, inscrira la création au cœur même du dispositif pédagogique, en valorisant l'invention dans les formats de modules conçus : séminaires, ateliers-laboratoires, conférences hybrides, hackathons... Cela permettra aux étudiants d'élaborer des programmes de recherche et de recherche-création personnalisés, dans la perspective d'une pédagogie par projet, afin de préparer au mieux leur insertion professionnelle. Le **Centre de veille et d'innovation**, haut lieu de l'innovation technologique, constitue d'ores et déjà un cadre de référence pour l'élaboration des modules de formation. **Un niveau post-Master** sera proposé, pour préparer les étudiants au « métier de chercheur » et pour les aider à préciser et affermir leur projet de thèse en quête d'allocation. Une politique ambitieuse de **contrats doctoraux et post-doc** sera développée, dans une EUR de dimension internationale grâce aux nombreux partenariats noués par les universités Paris 8, Paris Ouest, Paris Lumières, le Labex Arts-H2H et l'Idéfi-CréaTIC.

La nouvelle articulation entre recherche et formation sera incarnée par le rôle central accordé à **la formation par la recherche**, ainsi que par l'implication pédagogique active des chercheurs CNRS. Le modèle modulaire et certifiant d'ArTeC offrira un dispositif des plus adaptés pour mettre en place une politique de formation continue et de formation tout au long de la vie attractive, capable de réagir efficacement aux transformations des entreprises et des institutions.

ArTeC est appelée à jouer un rôle central, dynamique et structurant au cœur de la COMUE UPL. Elle confèrera une force accrue à l'une des trois thématiques prioritaires du

contrat de site : « Création d’hier à demain : arts, patrimoines, humanités ». Elle la reconfigurera en se projetant vers l’avenir. Ainsi, ArTeC entreprend donc de devenir la *graduate school* à la française qui fait de la recherche-création, dans sa théorisation, sa mise en pratique et sa puissance de transformation, un enjeu scientifique décisif pour aujourd’hui et demain.

### **INCLUSIVITE CRITIQUE**

Dans sa conception comme dans son fonctionnement, ArTeC se développera sur une base **inclusive**. Toutes les équipes, tous les masters, tous les programmes émanant des institutions partenaires seront pris en considération à partir d’un postulat d’égalité, les inévitables sélections de financement se faisant sur le critère de l’adéquation et de la contribution des propositions au programme général de l’EUR. Le mot d’ordre affiché d’« excellence inclusive » signifie concrètement que l’EUR vise non seulement à proposer un nouveau cursus aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans le master ArTeC mais, bien plus largement, à permettre à l’ensemble des étudiant.e.s de bénéficier des dispositifs mis en place au titre de la formation par la recherche. En ce sens, ArTeC a vocation à renforcer par le bas l’inclusion des différents programmes et des différents campus au sein d’UPL. Conformément à sa mission officielle, ArTeC soutiendra les collaborations internationales et interculturelles qui aideront à faire dialoguer les artistes et les chercheuses françaises avec leurs collègues étrangers.

Cet effort d’inclusivité se traduira par un souci de **promouvoir la diversité** des approches, des partis-pris méthodologiques, des inspirations culturelles, des domaines et des corpus envisagés, ainsi que par un privilège accordé aux projets dégagant des perspectives inédites (transdisciplinaires ou indisciplinaires) d’enseignement et de recherche. ArTeC cherchera également à être inclusif en favorisant les montages inattendus entre les acteurs du monde universitaire réunis au sein d’UPL et les institutions de tout ordre qui, à l’extérieur des campus, mènent un travail de terrain dans l’invention des nouvelles technologies, créations artistiques et médiations sociales qui frayent, balisent et redéfinissent ainsi les voies de la numérisation en cours.

Cette inclusivité envers les marges et les dehors des disciplines universitaires institutionnellement établies s’appuiera sur **une tradition critique** dont les deux principaux campus réunis pour ce projet – l’université Paris 8 Vincennes-Saint Denis et l’université Paris-Nanterre – constituent des fers de lance depuis leur création. Initié en une année qui débat de la patrimonialisation des élans révolutionnaires de mai 1968, ArTeC compte faire de cette tradition critique l’une de ses singularités définitives dans le paysage des EUR. Ce que les créations artistiques, les humanités et les sciences sociales peuvent apporter de plus important au développement des technologies numériques, c’est la distance d’une réflexion critique, qui s’attache non seulement à la dénonciation des hégémonies (actuelles ou à venir), mais qui contribue aussi et surtout à l’émergence d’alternatives concrètes aidant à réorienter des modes de développement actuellement dominés par des logiques étroitement économistes, aux tendances à la fois écocidaire et égocidaire.

Les dernières décennies ont montré que, loin d’être « un frein à l’innovation », cette tradition critique est parvenue à nourrir sur nos campus des centres et des projets de recherche salués internationalement comme étant à la pointe des réinventions créatives du numérique par l’entremise de dispositifs artistiques. L’obtention de l’EUR résulte en bonne partie de la reconnaissance de ce **travail de pionnier** accompli depuis une trentaine d’années, et dynamisé récemment par le Labex Arts-H2H et par l’Idex CreaTIC.

Cette ambition d’inclusivité critique impliquera sans doute un effort de **redéfinition des mots d’ordre actuellement dominants** d’*excellence*, d’*innovation* ou de *professionnalisation*, inscrits dans l’ADN politico-institutionnel des EUR. En tant que programme financé par le ministère, ArTeC n’aura pour vocation ni la fronde ni la révolte,

mais il contribuera au mieux à sa mission sociale en promouvant une recherche de *haute qualité* qui ne soit ni exclusive ni forcément compétitive, une exigence d'*inventivité* qui ne soit ni réductible à, ni incompatible avec l'éventuelle commercialisation de certains résultats de cette recherche, ainsi qu'un souci d'*intégration* desdits résultats dans une visée de progrès social qui dépasse largement (sans l'exclure) la seule mise en adéquation immédiate des formations et des emplois.

## **STRUCTURE**

Conformément à sa mission de développer les dynamiques internes caractéristiques des *Graduate Schools*, l'EUR ArTeC a pour fonction de promouvoir et d'articuler entre eux des projets de recherche (doctorat, post-doc et au-delà) et des dispositifs émergents de formation (du niveau master) relatifs aux Arts, Technologies, numérique, médiations humaines et Créations. Pour ce faire, l'EUR sera composée de deux unités travaillant en étroite collaboration entre elles, intitulées ArtecLAB et SCHOLArtec.

**ArtecLAB** poursuivra au sein d'ArTeC le travail mené depuis plusieurs années par le Labex Arts-H2H. Il promouvra des projets de recherche transdisciplinaires, des collaborations internationales, des allocations doctorales, des publications, des traductions, des colloques, des conférences, des invitations qui aideront à soutenir et à dynamiser les recherches menées par les parties prenantes de l'EUR sur les questions relatives aux technologies numériques, aux créations artistiques et aux médiations humaines.

**SCHOLArtec** poursuivra le travail mené depuis plusieurs années par l'Idefi CreaTIC en instituant un curriculum de master transdisciplinaire sur deux ans structuré en deux semestres de cours et d'ateliers (S1 et S2), un semestre à l'étranger (S3) et un semestre de recherche sur projet scientifique et/ou professionnel (S4). L'offre d'enseignements de S1 et S2 se partagera entre des cours-ateliers spécifiquement montés pour les étudiants du master ArTeC, tandis que d'autres seront à prendre au sein de ceux déjà offerts par les masters d'UPL.

L'ensemble des activités d'ArTeC – qui intégrera les structures existantes (Idefi et Labex) au sein d'un ensemble centré sur la formation par la recherche – sera structuré à travers les trois grands thèmes déjà évoqués plus haut (*la création comme activité de recherche ; nouveaux modes d'écriture et de publication ; technologies et médiations humaines*). Ces trois grands thèmes se déclineront en **douze champs d'activités** :

1. Expositions et performances comme outils et dispositifs de médiation
2. Les œuvres comme publication scientifique
3. Nouvelles formes d'écriture, nouveaux langages et culture du codage
4. L'héritage de la cybernétique, l'éthique du futur et l'âge du post-digital
5. Approches artistiques de la critique sociale, de l'éthique et de l'écologie
6. Préservation et conservation de l'histoire à l'ère digitale
7. Approches créatives de la traduction
8. Activité créative et cognition
9. La médiation par la robotique et l'intelligence artificielle
10. Les nouveaux dispositifs éducatifs et scientifiques
11. Art et genre
12. Sciences de l'ingénierie et création

Quel(s) que soit le(s) champ(s) dans le(s)quel(s) ils s'inscrivent, les projets menés ou soutenus par ArTeC auront vocation à être **hybrides et transdisciplinaires** du point de vue des domaines concernés, **inventifs et expérimentaux** du point de vue des méthodes utilisées, ainsi qu'articulés à des perspectives d'**applications pratiques** et/ou de **transformations sociales** contribuant à l'amélioration de nos vies communes.

## ORGANIGRAMME

Déployé au sein de la COMUE Université Paris-Lumières, ArTeC s'efforcera d'accorder une égalité de statut à ses diverses composantes, qu'il s'agisse des campus universitaires de Paris-Nanterre, de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et du campus Condorcet, ou des écoles et institutions partenaires situées à l'extérieur de ces campus. Ces parties-prenantes seront représentées au sein de sa gouvernance, qui s'organisera sur trois niveaux.

Un **Conseil académique** composé de 40 membres constituera le corps législatif d'ArTeC. Il se réunira périodiquement pour, entre autres choses, discuter des orientations générales de l'EUR, assurer l'interface avec le travail des équipes de recherche, prendre les décisions de financement des projets soumis (y compris les aides à publications, allocations doctorales, post-doctorales, etc.), donner forme et contenu au curriculum de master, veiller à son articulation avec les masters déjà existants, proposer au Conseil d'administration une liste de composition du Conseil exécutif. La composition de ce Conseil académique répondra aux proportions suivantes :

- 6 représentant(e)s des partenaires institutionnels (2 venant du CNRS et 4 venant des autres institutions)*
- 25 représentant(e)s des équipes d'accueils et des masters, couvrant les 12 champs d'activité d'ArTeC*
- 4 représentant(e)s des écoles doctorales (2 provenant de Paris-Nanterre, 2 de Paris 8)*
- 5 représentant(e)s du corps étudiant (2 doctorant(e)s, 2 étudiant(e)s inscrit(e)s dans le master ArTeC, 1 inscrit(e) dans un autre master)*

Un **Conseil exécutif** sera composé de 14 membres, dont au moins 5 représentant(e)s de Paris-Nanterre, 5 représentant(e)s de Paris 8, et 3 représentant(e)s du CNRS et des autres partenaires affiliés. Il impulsera et administrera le développement concret et quotidien des divers projets réunis au sein d'ArTeC. Cinq de ses membres constitueront le **Comité de pilotage de SCHOLArtec** (dont un-e directeur-trice de SCHOLArtec), cinq autres le **Comité de pilotage d'ArtecLAB** (dont un-e directeur-trice d'ArtecLAB). Ces deux directeurs-trices formeront avec le directeur exécutif le **Comité de pilotage d'ArTeC**.

Un **Conseil d'administration** regroupera les président(e)s de la COMUE Université Paris-Lumières, des universités Paris-Nanterre et Paris 8, ainsi que des représentant(e)s du CNRS et des autres institutions partenaires. Il surveillera et validera les grandes orientations du projet, il approuvera le budget ainsi que le plan d'action d'ArTeC, en nommera le directeur exécutif et validera la composition du Conseil exécutif proposé par le Conseil académique.

## CALENDRIER DES PREMIERES ACTIONS

L'Idéfi CreaTIC et le Labex Arts-H2H vont poursuivre leur action dans une phase d'intégration progressive au sein d'ArTeC étalée sur les mois à venir.

Les principales actions à réaliser et les principales nouveautés liées au lancement d'ArTeC sont les suivantes :

*Printemps-été 2018* : **contractualisation** d'ArTeC à signer entre l'UPL et l'ANR

*Septembre 2018* : lancement d'une **année post-master/pré-doctorale** sous la forme d'un Diplôme Universitaire (DU) ; celui-ci aura pour fonction d'aider les étudiant(e)s ayant déjà obtenu leur master et souhaitant poursuivre des études doctorales à concevoir, préciser et rédiger leur projet de recherche, de façon à être en meilleure position possible pour répondre aux attentes doctorales et de façon à augmenter leurs chances de décrocher une allocation

*Septembre 2019* : lancement de la **première année d'enseignement du master ArTeC**, qui offrira un certain nombre de cours, séminaires, ateliers, conférences propres, en plus d'intégrer des enseignements provenant des autres masters

*Septembre 2020* : lancement de la **seconde année du master ArTeC**, avec séjour de recherche à l'étranger et réalisation des projets de recherche

Yves Citton  
Directeur exécutif d'ArTeC